



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le six octobre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Longeville, sous la présidence de Monsieur Cédric Bôle.

Date de convocation : 29/09/22

Date d'affichage : 29/09/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 37
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 135
- procurations : 116
- **nombre total de voix exprimées : 251**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélien BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Suzanne GUERRIN, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Pascal ROUGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Véronique TATU, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN.

#### Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné procuration à Joëlle MOUGIN, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Laure BOITEUX, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Kévin FADIN a donné procuration à Catherine ROGNON, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Pascal ROUGNON, Denis LEROUX a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Roland MARTIN a donné procuration à Franck VILLEMMAIN, Francine MISERE a donné procuration à Boris LOICHOT, Christian MOREL a donné procuration à Marie-Josèphe VERMOT, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Corinne PARATTE, Dominique RONDOT a donné procuration à Isabelle MONTAVON, Pierre VAUFREY a donné procuration à Cédric BÔLE, Céline VUILLEMIN a donné procuration à Dominique MOLLIER.

Madame Suzanne GUERRIN a été élue secrétaire.

**Objet : 2022-36 : Forfait mobilité durable**

Le forfait mobilité durable a été étendu à la fonction publique territoriale par décret en décembre 2020. Il permet à de nouveaux publics, en particulier les agents résidant en zone rurale ou périurbaine et n'ayant pas accès aux transports en commun, de bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements domicile-lieu de travail, accompagnement jusqu'ici réservé au remboursement des abonnements aux services de transport en

commun. Il s'applique aux déplacements à vélo ou en covoiturage (conducteur ou passager) sous la forme d'un forfait de 200 euros par an. Ce seuil est modulé en fonction du temps de travail de l'agent.

Le bénéfice du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette attestation sur l'honneur de l'agent certifie l'utilisation du vélo ou du covoiturage plus de 100 jours dans l'année.

**Le comité syndical approuve la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents du PNR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

- Pour : 251 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

